



Syndicat des Intercommunalités  
de la Vallée du Thérain  
20bis Avenue de la libération  
60510 Bresles  
Tel: 03 44 02 10 55  
contact@sivt-therain.fr

Bresles, le 20 février 2023

**Mesdames et Messieurs  
les délégués Titulaires  
du SIVT**

J'ai l'honneur de vous inviter à une réunion du conseil syndical qui aura lieu

**Jeudi 29 février 2024 à 18h30**

**Locaux du SIVT – 20bis Avenue de la libération -60510 Bresles**

**Ordre du jour :**

- 1) Approbation du compte rendu de la dernière réunion du 29/11/2023
- 2) Approbation du compte de gestion 2023
- 3) Approbation du compte administratif 2023
- 4) Affectation des résultats 2023
- 5) Participations financières des EPCI aux compétences GEMAPI – 2024
- 6) Approbation du budget primitif 2024
- 7) Amortissements 2024
- 8) Approbation du compte de gestion 2023 - ruissellement
- 9) Approbation du compte administratif 2023 – ruissellement
- 10) Affectation des résultats 2023 - ruissellement
- 11) Participations financières des EPCI aux compétences optionnelles – 2024
- 12) Approbation du Budget primitif 2024 – budget rattaché ruissellement
- 13) Participations financières des EPCI au SAGE – 2024
- 14) Approbation du Budget primitif 2024 – budget rattaché SAGE
- 15) Demande de subvention auprès de la Région Haut de France pilote des fonds FEDER – plan de financement des Travaux de restauration de la continuité écologique à Sully

---

***Le S.I.V.T comprend les intercommunalités de :***

*CA du Beauvaisis, CC Thelloise,, CC du Clermontois, CA Creil Sud Oise, CC de la Picardie Verte,  
CC du Pays de Bray, CC de l'Oise Picarde, CC des Sablons et la CC des 4 rivières.*

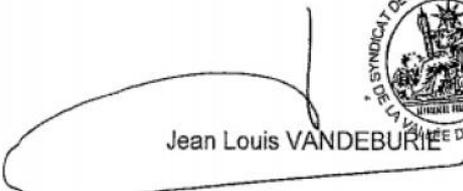
- 16) Demande de subvention auprès de la Région Haut de France pilote des fonds FEDER – plan de financement des Travaux de restauration de la continuité écologique à Milly sur Thérain
- 17) Instauration d'une prime exceptionnelle pouvoir d'achat pour la FPT

Compte-rendu des délégations d'attribution du Président ;

Vie de la Vallée

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président



Jean Louis VANDEBURIE



***Un moment de convivialité viendra clôturer ce conseil syndical.***

***En cas d'empêchement, je vous prie de bien vouloir en aviser le SIVT par mail :  
contact@sivt-therain.fr***

## Réunion du 29 février 2024

### **1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION :**

Le Conseil Syndical,

**Après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),**

DECIDE,

D'adopter après en avoir pris connaissance le compte rendu de la dernière réunion du 29/11/2023

### **2- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

Le Conseil Syndical,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

**Après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),**

DECIDE,

D'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2023 établi par la comptable Isabelle AUGAIT comme suit :

	<i>Résultat de clôture de l'exercice 2022</i>	<i>Part affecté à l'investissement</i>	<i>Résultat de l'exercice 2023</i>	<i>Résultat de clôture de l'exercice 2023</i>
Investissement	130 292.12 €		- 20 868.77 €	109 423.35 €
Fonctionnement	468 927.56 €	0.00 €	- 254 835.38 €	214 091.62 €
<b>TOTAL</b>	<b>599 219.68€</b>	<b>0.00 €</b>	<b>- 275 704.15 €</b>	<b>323 514.97 €</b>

### **3- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Le Conseil Syndical,

Après avoir pris connaissance du Compte administratif 2023 de M. VANDEBURIE Jean Louis, Président, qui quitte la salle et ne participe pas au vote,

**Après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),**

DECIDE,

Sous la présidence de M ....., désigné par le Conseil Syndical, d'approuver le Compte administratif 2023 qui se décompose en

	<b>Section d'investissement</b>		<b>Section de fonctionnement</b>	
RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2022	130 292.12 €		468 927.56 €	
RESULTATS DE L'EXERCICE 2023	Dépenses	370 625.89 €	Dépenses	1 960 390.04 €
	Recettes	349 756.12 €	Recettes	1 705 554.66 €
	<b>Total</b>	<b>-20 868.77€</b>	<b>Total</b>	<b>-254 835.38 €</b>
<b>RESULTATS DE CLOTURE 2023</b>	<b>109 423.35€</b>		<b>214 091.62 €</b>	

### **4- AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

Le Conseil Syndical,

**Après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),**

Après avoir approuvé le compte administratif 2023 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de **214 091.62 €**

Constatant que le dit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement de **109 423.35 €**

DECIDE,

---

***Le S.I.V.T comprend les intercommunalités de :***

*CA du Beauvaisis, CC Thelloise,, CC du Clermontois, CA Creil Sud Oise, CC de la Picardie Verte, CC du Pays de Bray, CC de l'Oise Picarde, CC des Sablons et la CC des 4 rivières.*

D'affecter au Budget primitif 2024, le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation au financement de la section d'Investissement (compte 1068) = **0€**
- Report au compte 002, en recettes (section de fonctionnement) = **214 091.00€**

#### **5- PARTICIPATIONS FINANCIERES 2024 DES EPCI :**

Le Conseil Syndical,

**Après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),**

DECIDE,

D'adopter le tableau des participations des EPCI (Etablissements Publics de coopération intercommunale) annexé à la délibération, qui s'élève pour l'année 2024 à la somme de 304 754.00€.

#### **6- BUDGET PRIMITIF 2024**

Le Conseil Syndical.

Vu le projet de Budget primitif présenté par Monsieur le Président, pour l'exercice 2024, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, de la manière suivante :

<b>Section de fonctionnement</b>	Op. de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	CUMUL SECTION
Dépenses	2 458 145 €	0.00 €	0.00 €	<b>2 458 145 €</b>
Recettes	2 244 054 €	0.00 €	214 091 €	<b>2 458 145 €</b>

<b>Section d'investissement</b>	Op. de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Affectation	CUMUL SECTION
Dépenses	133 603.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	<b>133 603.00 €</b>
Recettes	24 180.00 €	0.00 €	109 423.00 €	0.00 €	<b>133 603.00 €</b>

**Après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),**

DECIDE,

. D'adopter le budget primitif 2024 par chapitre et vote les crédits qui y sont inscrits,

. Autorise Monsieur le Président, à effectuer, à l'intérieur de chaque chapitre, les virements de crédits qui seraient nécessaires, et à ouvrir en cas de besoins de nouveaux articles.

#### **7- AMORTISSEMENTS 2024**

Le Conseil Syndical,

**Après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),**

DECIDE,

De réaliser en 2022 les amortissements suivant :

Date acquisition	Objet	Montant acquisition	Imputation	Amortissement		
				Durée	Période	Montant à amortissements 2024
17/04/2019	Voiture Dacia Duster FE-308	20 959.76 €	2182	5 ans	2020-2024	4 195.76€
02/07/2020	Voiture Dacia Duster FQ 998 XZ	23 949.76 €	2182	5 ans	2021-2025	4 789.00 €
09/02/2022	Mobilier bureau	3 495.11€	2183	2 ans	2023 -2024	1 748.11 €
10/05/2022	Ordinateur secrétaire	1705.06€	2183	2 ans	2023 -2024	853.06 €
28/10/2022	2 ordinateurs portables	2191.20€	2183	2 ans	2023 -2024	1096.20 €
03/11/2022	Voiture e 208 GJ 840 QX	28287.92€	2182	5 ans	2023 -2027	5657.00€
					<b>Total</b>	<b>18 339.13 €</b>

**Le S.I.V.T comprend les intercommunalités de :**

*CA du Beauvaisis, CC Thelloise,, CC du Clermontois, CA Creil Sud Oise, CC de la Picardie Verte, CC du Pays de Bray, CC de l'Oise Picarde, CC des Sablons et la CC des 4 rivières.*

De prévoir au budget primitif 2023 les dépenses et les recettes suivantes :

Section	Article	Ecritures comptables Amortissements 2024	Prévisions BP 2024
Fonctionnement / Dépenses	6811	<b>18 339 €</b>	18 339€
Investissement / Recettes	281828	<b>14 641.76</b>	14 642
	281838	<b>1 949.26</b>	1 949
	281848	<b>1 748.11</b>	1 748
	Total	<b>18 339.13 €</b>	18 339 €

#### **8- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – Ruissellement**

Le Conseil Syndical,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

**Après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),**

DECIDE,

D'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2023 établi par la comptable Isabelle AUGAIT comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice 2022	Part affecté à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	/		0 €	0 €
Fonctionnement	/	0.00 €	15 078,20 €	15 078,20 €
<b>TOTAL</b>	/	0.00 €	15 078,20€	15 078,20 €

#### **9- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Le Conseil Syndical,

Après avoir pris connaissance du Compte administratif 2023 de M. VANDEBURIE Jean Louis, Président, qui quitte la salle et ne participe pas au vote,

**Après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),**

DECIDE,

Sous la présidence de M ....., désigné par le Conseil Syndical, d'approuver le Compte administratif 2023 qui se décompose en

	Section d'investissement		Section de fonctionnement	
RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2022	/ €		/ €	
RESULTATS DE L'EXERCICE 2023	Dépenses	0 €	Dépenses	14 710.80 €
	Recettes	0 €	Recettes	29 789 €
	<b>Total</b>	<b>0€</b>	<b>Total</b>	<b>15 078.20 €</b>
<b>RESULTATS DE CLOTURE 2023</b>	<b>0€</b>		<b>15 078.20 €</b>	

#### **10- AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

Le Conseil Syndical,

**Après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),**

Après avoir approuvé le compte administratif 2023 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de **15 078.20 €**

DECIDE,

D'affecter au Budget primitif 2024, le résultat précédemment indiqué comme suit :

**Le S.I.V.T comprend les intercommunalités de :**

CA du Beauvaisis, CC Thelloise,, CC du Clermontois, CA Creil Sud Oise, CC de la Picardie Verte,  
CC du Pays de Bray, CC de l'Oise Picarde, CC des Sablons et la CC des 4 rivières.

- Affectation au financement de la section d'Investissement (compte 1068) = 0 €
- Report au compte 002, en recettes (section de fonctionnement) = 15 078.20 €

#### **11- PARTICIPATIONS FINANCIERES DES EPCI AUX COMPETENCES OPTIONNELLES – 2023 :**

Le Conseil Syndical,

**Après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),**

DECIDE,

D'adopter le tableau des participations des EPCI (Etablissements Publics de coopération intercommunale) annexé à la délibération, qui s'élève pour l'année 2024 à la somme de 29 789.00€.

#### **12- BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET RATTACHE RUISSELLEMENT :**

Le Conseil Syndical.

Vu le projet de Budget primitif présenté par Monsieur le Président, pour l'exercice 2024, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, de la manière suivante :

<b>Section de fonctionnement</b>	Op. de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	CUMUL SECTION
Dépenses	151 967 €	0.00 €	0.00 €	<b>151 967 €</b>
Recettes	136 889 €	0.00 €	15 078.00 €	<b>151 967 €</b>

**Après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),**

DECIDE,

. D'adopter le budget primitif 2024 du budget rattaché ruissellement par chapitre et vote les crédits qui y sont inscrits,

. Autorise Monsieur le Président, à effectuer, à l'intérieur de chaque chapitre, les virements de crédits qui seraient nécessaires, et à ouvrir en cas de besoins de nouveaux articles.

#### **13- PARTICIPATIONS FINANCIERES DES EPCI AU SAGE– 2024 :**

Le Conseil Syndical,

**Après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),**

DECIDE,

D'adopter le tableau des participations des EPCI (Etablissements Publics de coopération intercommunale) annexé à la délibération, qui s'élève pour l'année 2024 à la somme de 50 000€.

#### **14- APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET RATTACHE SAGE**

Le Conseil Syndical.

Vu le projet de Budget primitif présenté par Monsieur le Président, pour l'exercice 2024, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, de la manière suivante :

<b>Section de fonctionnement</b>	Op. de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	CUMUL SECTION
Dépenses	114 000 €	0.00 €	0.00 €	<b>114 000 €</b>
Recettes	114 000 €	0.00 €	0.00 €	<b>114 000 €</b>

**Après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),**

DECIDE,

. D'adopter le budget primitif 2024 du budget rattaché SAGE par chapitre et vote les crédits qui y sont inscrits,

. Autorise Monsieur le Président, à effectuer, à l'intérieur de chaque chapitre, les virements de crédits qui seraient nécessaires, et à ouvrir en cas de besoins de nouveaux articles.

---

***Le S.I.V.T comprend les intercommunalités de :***

*CA du Beauvaisis, CC Thelloise,, CC du Clermontois, CA Creil Sud Oise, CC de la Picardie Verte, CC du Pays de Bray, CC de l'Oise Picarde, CC des Sablons et la CC des 4 rivières.*

**15- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION HAUT DE FRANCE PILOTE DES FONDS FEDER – PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ECOLOGIQUE A SULLY :**

Le SIVT sera maître d'ouvrage des travaux de restauration de la continuité écologique au droit du moulin de Sully.

Ce projet, d'un montant d'environ 730 000 € TTC (études et travaux), est susceptible d'être subventionné par l'Agence de l'eau Seine-Normandie à hauteur de 90% et par le FEDER à hauteur de 10%.

Vu le projet de travaux sur le moulin de Sully

Vu le CTEC du syndicat,

Vu l'acquisition des terrains en 2023,

Le Conseil Syndical,

Après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),

DECIDE,

- Sollicite l'aide de l'Agence de l'eau Seine Normandie à hauteur de 90%,
- Sollicite l'aide du FEDER à hauteur de 10%,
- Donne tout pouvoir au Président pour l'exécution de cette décision.

**16- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION HAUT DE FRANCE PILOTE DES FONDS FEDER – PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ECOLOGIQUE A MILLY SUR THERAIN :**

Le SIVT sera également maître d'ouvrage des travaux de restauration de la continuité écologique au droit du moulin de Milly sur Thérain.

Ce projet, d'un montant d'environ 560 000€ TTC (études et travaux), est susceptible d'être subventionné par l'Agence de l'eau Seine-Normandie à hauteur de 90% et par le FEDER à hauteur de 10%.

Vu le projet de travaux sur le moulin de Milly sur Thérain

Vu le CTEC du syndicat,

Le Conseil Syndical,

Après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),

DECIDE,

- Sollicite l'aide de l'Agence de l'eau Seine Normandie à hauteur de 90%,
- Sollicite l'aide du FEDER à hauteur de 10%,
- Donne tout pouvoir au Président pour l'exécution de cette décision.

**17- INSTAURATION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE POUVOIR D'ACHAT POUR LA FPT :**

Lors de la conférence salariale de juin 2023, le Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques avait annoncé la consécration d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle afin de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics dans un contexte d'inflation élevée.

Si cette prime était obligatoire pour les fonctions publiques d'État et hospitalières, le Gouvernement avait d'emblée indiqué qu'elle ne serait, en vertu du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales, que facultative dans la fonction publique territoriale.

Après celui applicable aux fonctions publiques d'État et hospitalières, le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 consacre la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans la fonction publique territoriale.

Il prévoit ainsi que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics peuvent instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire et précise les conditions et modalités de versement de cette prime dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération défini par un barème (cf délibération en pièce jointe)

Après avis favorable du Comité Social Territorial en date du 5 février 2024 ;

Le Conseil Syndical,

Après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),

DECIDE,

---

***Le S.I.V.T comprend les intercommunalités de :***

*CA du Beauvaisis, CC Thelloise,, CC du Clermontois, CA Creil Sud Oise, CC de la Picardie Verte, CC du Pays de Bray, CC de l'Oise Picarde, CC des Sablons et la CC des 4 rivières.*

- D'instaurer la prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat aux agents concernés du SIVT
- Donne tout pouvoir au Président pour l'exécution de cette décision.

---

***Le S.I.V.T comprend les intercommunalités de :***

*CA du Beauvaisis, CC Thelloise,, CC du Clermontois, CA Creil Sud Oise, CC de la Picardie Verte,  
CC du Pays de Bray, CC de l'Oise Picarde, CC des Sablons et la CC des 4 rivières.*

## **POUVOIR :**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_  
donne pouvoir à Monsieur ou Madame

\_\_\_\_\_

afin de me représenter à la réunion du conseil syndical, convoqué pour le jeudi 29 février 2024 et de prendre part à toutes les délibérations, émettre tous votes, signer tous documents et plus généralement faire le nécessaire. Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

(porter à la main BON POUR POUVOIR et signer)